

Bilan 2024

**des organismes de formation par apprentissage
(OFA-CFA)**

et de l'offre de formation par apprentissage

en région Centre-Val de Loire

Avant-propos

La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a modifié en profondeur la gouvernance de la formation professionnelle, en particulier le dispositif apprentissage.

Le principe de libre création et de développement des CFA, induit par la loi du 05 septembre 2018 a favorisé le développement de l'offre de formation par apprentissage, associé à une explosion d'organismes de formation par apprentissage tant au niveau national qu'au niveau régional (plus de 3 640 OFA sur le territoire national). Le [décret n° 2021-792 du 22 juin 2021](#) positionne les **Carif-Oref** comme les **collecteurs uniques de l'offre par apprentissage**, alimentant ainsi les outils des ministères éducatifs tels que Parcoursup et Affelnet.

Le GIP Alfa Centre-Val de Loire étant désigné comme collecteur des données apprentissage depuis 2020 par la DGEFP, puis par le décret en 2021, le comparatif des chiffres de ce bilan s'effectue uniquement depuis cette période.

Avec près de 852 235 nouveaux contrats démarrés en 2023 au niveau national¹, 25 828 au niveau régional², **l'apprentissage poursuit sa croissance** initiée par la loi du 5 septembre 2018, permettant une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi.

Les annonces du gouvernement en ce début d'année 2024 affichent **l'objectif ambitieux d'atteindre un million de nouveaux apprentis par an en 2027**.

Cette montée en puissance de l'apprentissage sur le plan quantitatif soulève des préoccupations parmi les acteurs de l'apprentissage. **La question de la qualité des formations et de la sécurisation des parcours des jeunes s'impose** dans un système qui mobilise d'importants moyens financiers de la part de l'État. Les acteurs soulignent que le taux de rupture des contrats d'apprentissage est un des indicateurs importants de la qualité des parcours des apprentis.

Par ailleurs, la **Fédération nationale des directeurs de centres de formation d'apprentis** (Fnadir) a porté, parmi ses propositions faites au gouvernement, celle de **renforcer la qualité dans l'apprentissage**.

Plusieurs aspects concernent la qualité : qualité pédagogique, qualité des processus d'un organisme de formation garanti par Qualiopi, encadrement des certifications professionnelles, information sur l'offre de formation et sur les débouchés, ...

Le chantier de la qualité des formations sera donc celui de l'année 2024 avec entre autres, la poursuite de groupes de travail nationaux sur la qualité de l'apprentissage initiés par Carole GRANDJEAN.

Au niveau régional, **l'information sur l'offre de formation apparaît ainsi comme un levier essentiel de la qualité de l'apprentissage**, tant pour les publics (jeunes et familles), que pour les organismes de formation et les pouvoirs publics.

La connaissance de l'offre de formation permet de mieux appréhender les formations en apprentissage offertes en région Centre-Val de Loire et leurs évolutions. Elle peut faciliter une meilleure adéquation des diplômes professionnels aux besoins du territoire.

Ainsi, chaque année le GIP Alfa Centre-Val de Loire, Carif-Oref régional, œuvre ainsi à :

- Réaliser la collecte exhaustive de l'offre de formation par apprentissage (deux campagnes de collecte par an, en février et en septembre) ;

¹ Source : [Le contrat d'apprentissage | DARES \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)

² Source : Dreets Centre-Val de Loire, Dares SI Apprentissage

- Garantir la qualité des données collectées sur l'offre de formation par apprentissage ;
- Professionnaliser les OFA du territoire à la collecte de l'offre de formation par apprentissage et à la compréhension de son écosystème ;
- Garantir la diffusion de l'offre en apprentissage sur les plateformes nationales : [Catalogue national de l'apprentissage](#), [Portail de l'alternance](#), [Orientation pour tous](#), [#1jeune1solution](#), [reseau.intercariforef.org](#), [La bonne alternance](#), [Affelnet](#), [Parcoursup](#), et les plateformes régionales : site [Formation Centre-Val de Loire](#)
- Produire des publications (bilans ou infographies) sur la collecte des OFA et de l'offre de formation par apprentissage

⇒ **CFA-OFA : pour référencer votre établissement, votre offre de formation par apprentissage, ou mettre à jour vos données, vous devez prendre contact avec le service offre du GIP Alfa Centre-Val de Loire (Carif-Oref CVL) : apprentissage@alfacentre.org / 02 38 77 04 53**

Synthèse des chiffres clés de la collecte apprentissage au 31 décembre 2024

- **102 CFA-OFA déclarés en Centre-Val de Loire**, ↗ + 10 % depuis 2023
 - o 29 CFA historiques ;
 - o 71 CFA nouveaux, ↗ de près de 145 % depuis 2020 ; 2 CFA d'entreprise ;
 - o Sur les 102 CFA-OFA déclarés, **82 CFA-OFA proposent au moins une offre de formation** ;

- **De plus, 42 CFA recensés et déclarés hors région, dont 31** qui proposent des sessions en apprentissage en région Centre-Val Loire, ↗ + 147 % depuis 2020 ;

- **202 établissements formateurs recensés en Centre-Val de Loire dans 284 lieux de formation différents**, ↗ de près de 47 % depuis 2020 ;

- **713 certifications par apprentissage** (diplômes ou titres professionnels), ↗ + 59 % depuis 2020 ;

- **2 347 sessions de formation par apprentissage** ayant une date de démarrage entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, ↗ + 111 % depuis 2020.

- **284 sites de formation** (CFA responsables et / ou formateurs) dispensant au moins une offre de formation.

Bilan 2024

Des organismes de formation par apprentissage (OFA-CFA) et de l'offre de formation par apprentissage en région Centre-Val de Loire

Table des matières

Avant-propos	2
Synthèse des chiffres clés de la collecte apprentissage au 31 décembre 2023	4
1- Les CFA - OFA	6
1.1. Qualification des CFA - OFA et réglementation	6
1.2. Les CFA-OFA déclarés en région Centre-Val de Loire	8
1.3. Les CFA hors-murs (hors région Centre-Val de Loire)	8
1.4. Synthèse des établissements par types	9
2- Offre de formation par apprentissage en région Centre-Val de Loire	10
2.1. Cartographie par département des sessions de formation par apprentissage sur le territoire	11
2.2. Répartition de l'offre de formation par apprentissage par niveau	11
2.3. Répartition par département et par niveau des sessions de formation par apprentissage	12
2.4. Répartition des sessions de formation par apprentissage par type de CFA	13
2.5. Répartition des sessions de formation par apprentissage par secteur GFE	13
3- Evolution des CFA et de l'offre de formation par apprentissage en Centre-Val de Loire depuis 2020	15
1.1. Evolution des établissements	15
1.2. Evolution des sessions de formation par apprentissage	15
1.3. Commentaires et synthèse	17

Annexes

Annexe 1 : Cartographie régionale de la localisation des établissements de formation par apprentissage ..	19
Annexe 2 : Cartographies départementales de la localisation des établissements de formation par apprentissage	20

1- Les CFA - OFA

1.1. Qualification des CFA - OFA et réglementation

Dans le cadre de sa mobilisation sur l'apprentissage, la DGEFP (Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle) a initié à l'été 2020 des travaux de recensement des CFA et une méthodologie de qualification des CFA-OFA (ancien, nouveau) et des CFA d'entreprise.

La définition est la suivante :

- **CFA historique**
 - *Définition : CFA existant en tant que tel à la date de publication de la loi 2018 qui ont repris tout ou partie des actions de formation en apprentissage réalisées sous conventionnement régional. Les structures qui se sont créées à compter de 2019 mais qui ont repris ou qui reprennent des formations réalisées sous conventionnement régional sont considérées comme des « anciens CFA »*
- **CFA nouveau**
 - *Définition : OF existant qui ouvre son activité à l'apprentissage, ou création nouvelle d'un OFA*
- **CFA d'entreprise**
 - *Définition figurant à l'art. D.6241-30 du Code du travail (« CFA interne à l'entreprise ; CFA dont l'entreprise détient plus de la moitié du capital (...) ou plus de la moitié des voix au sein de l'organe de gouvernance du CFA (...), Un CFA constitué par un groupe (..), Un CFA constitué par plusieurs entreprises partageant des perspectives communes d'évolution des métiers (..) »)*

Nota : la qualification des OFA énoncée ci-dessus n'est pas destinée aux publics mais seulement aux acteurs professionnels de l'alternance et au suivi de l'écosystème institutionnel.

Tout organisme de la région Centre-Val de Loire qui souhaite réaliser des actions de formation professionnelle telles que définies [aux articles L.6313-1 et suivants du Code du travail](#) à savoir :

- Les actions de formation ;
- Les bilans de compétence ;
- Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;
- Les actions de formation par apprentissage ;

Doit procéder à une demande de déclaration d'activité auprès du service régional de contrôle de la formation professionnelle de la Dreets du Centre-Val de Loire.

La déclaration d'activité est obligatoire pour toute création de CFA-OFA, cette obligation ne s'étend pas aux structures avec lesquelles il contracte (voir [précis de l'apprentissage](#) relatif aux modes de contractualisation du CFA).

Pour en savoir plus sur les modalités de la déclaration d'activité nous vous invitons à consulter la page ressource « [Ouvrir un organisme de formation par apprentissage](#) » sur le site du GIP Alfa.

Certification qualité :

La [certification Qualiopi](#) est obligatoire pour tous les organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent bénéficier des fonds des financeurs mentionnés à l'article ci-dessus : les opérateurs de compétences, les associations Transitions Pro, l'État, les régions, la Caisse des dépôts et consignations, France Travail et l'Agefiph.

À compter du 1^{er} janvier 2022, les centres de formation d'apprentis doivent être titulaires de la certification Qualiopi pour bénéficier de fonds des financeurs.

Un prestataire d'actions de formation qui dispense pour la première fois une action de formation par apprentissage peut, pendant un délai de 6 mois à compter de la signature de la première convention de formation par apprentissage ou, pour les centres de formation d'apprentis d'entreprise, du premier contrat d'apprentissage, être financé par un Opco, une Transitions Pro, l'Etat, les Régions, Pôle emploi et Cap emploi pour une action de formation par apprentissage sans détenir la certification pour cette catégorie d'actions ([Décret n° 2021-1851 du 28 décembre 2021 portant dispositions complémentaires relatives à la certification mentionnée à l'article L. 6316-1 du code du travail](#)).

Une condition, néanmoins : ces prestataires doivent s'engager à transmettre à l'organisme concerné, dans un délai de 2 mois, la copie du contrat conclu avec l'organisme ou l'instance certificateur en vue de l'obtention de cette certification. A défaut de transmission de cette pièce dans le délai de 2 mois, le prestataire ne peut obtenir de prise en charge financière de nouvelles actions de formation par apprentissage.

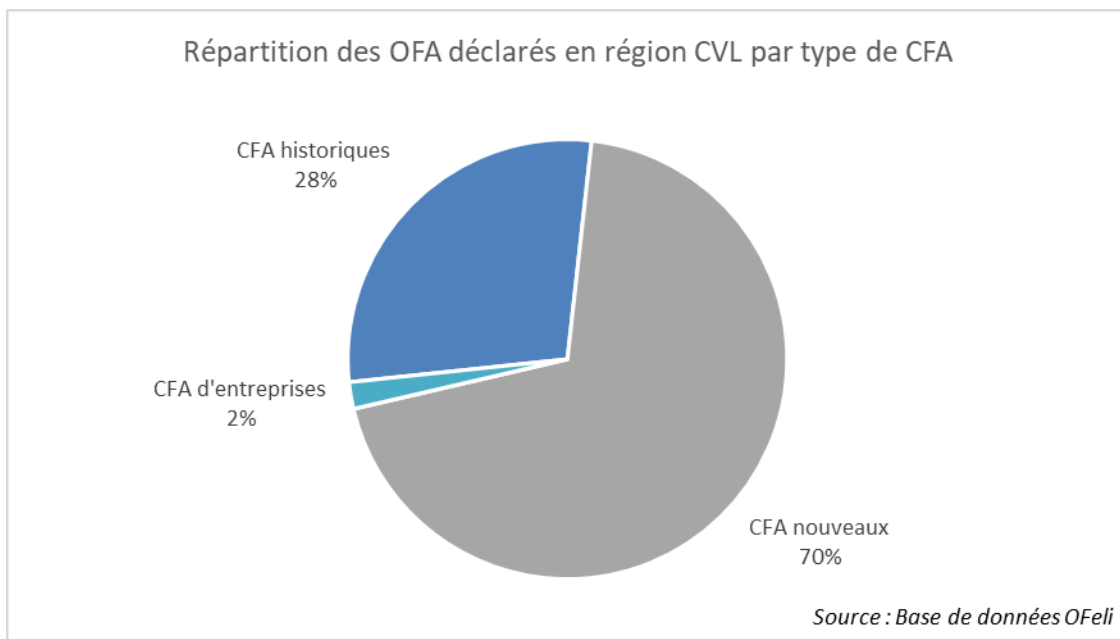
Pour en savoir plus l'obligation d'obtention d'une certification qualité nous vous invitons à consulter la page ressource « [Ouvrir un organisme de formation par apprentissage](#) » sur le site du GIP Alfa.

1.2. Les CFA-OFA déclarés en région Centre-Val de Loire

Tout organisme de formation dispensant des actions de formation par apprentissage bénéficie d'une identification (numéro de déclaration d'activité délivré par le service régional de contrôle de la DREETS permettant d'exercer sur l'ensemble du territoire national).

Plusieurs organisations sont possibles :

- Une animation nationale (ou régionale) et des CFA créés localement juridiquement autonomes ;
- Un CFA national (ou régional) avec des établissements de formation sur le territoire ;
- Un CFA national (ou régional) conventionnant avec des organismes de formation sur le territoire ;



En 2024, 102 CFA-OFA sont déclarés en région Centre-Val de Loire.

- **29 CFA historiques** (28 % des CFA du territoire)
- **71 CFA nouveaux** (70 % des CFA du territoire)
- **2 CFA d'entreprise** (2 % des CFA du territoire)

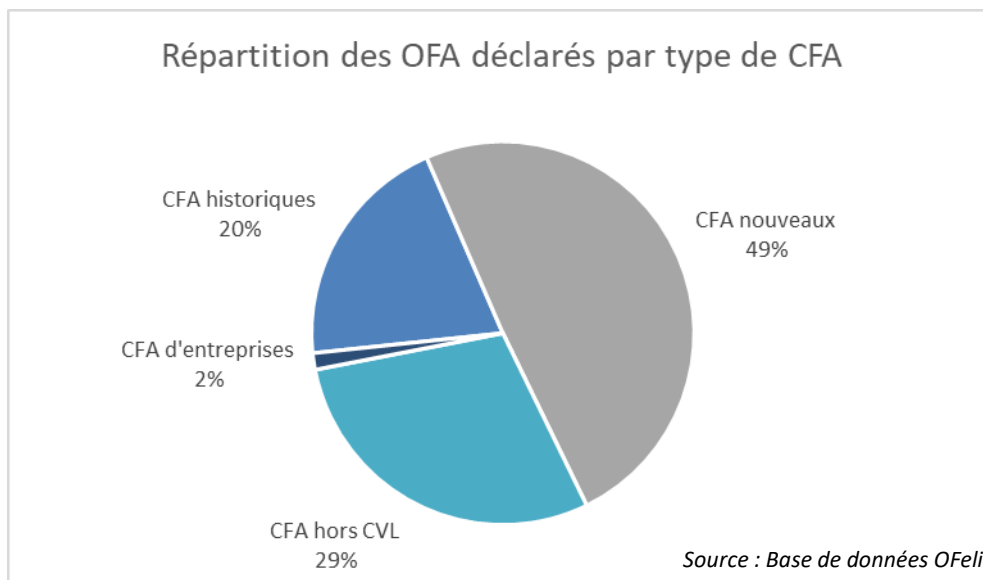
NOTA :

- 82 CFA responsables déclarés en Centre-Val de Loire proposent au moins une session en apprentissage sur le territoire régional ;
- 86 CFA sont certifiés Qualiopi pour les « actions de formation par apprentissage », soit 86%.

1.3. Les CFA hors-murs (hors région Centre-Val de Loire)

CFA d'entreprises	2
CFA historiques	29

CFA nouveaux	71
CFA hors CVL	42



A ce jour, **42 CFA déclarés hors région ont été recensés**, 31 proposent des sessions en apprentissage en région Centre-Val Loire.

1.4. Synthèse des établissements par types

Le CFA déclaré (gestionnaire ou responsable) peut conclure des conventions avec des établissements d'enseignement, des organismes de formation ou des entreprises, en d'autres termes des organismes formateurs.

Ainsi les enseignements proposés par le CFA déclaré peuvent être organisés dans un autre établissement que le sien : établissement d'enseignement (public ou privé), lycée professionnel, UFA, site d'entreprise, autre organisme de formation, ... Le CFA déclaré conserve cependant la responsabilité administrative et financière, reste garant du respect de ses missions et obligations car il porte la déclaration d'activité ainsi que la certification qualité (il reçoit à ce titre les fonds des OPCO).

On recense aujourd'hui 202 établissements formateurs (établissements secondaires ou antennes) en région, avec le rattachement suivant quant à la qualification des CFA-OFA :

Sites formateurs	Nombre
CFA : antenne - historique	133
CFA : antenne - hors CVL	48
CFA : antenne - nouveau	21
Total :	202

La région Centre-Val de Loire a proposé des formations en 2024 dans **284 lieux de formation différents**

Répartition des établissements par département de la région Centre-Val de Loire :

Type d'établissement	18	28	36	37	41	45	Total
CFA : historique	5	4	2	2	1	13	27
CFA : antenne - historique	16	18	16	31	16	36	133
CFA : nouveau	1	7	4	27	3	13	55
CFA : antenne - nouveau	1	7	1	5	4	3	21
CFA : antenne - hors CVL	3	6	3	17	2	17	48
Total	26	42	26	82	26	82	284

[Annexe 1 : Cartographie régionale de la localisation des établissements de formation par apprentissage](#)

[Annexe 2 : Cartographies départementales de la localisation des établissements de formation par apprentissage](#)

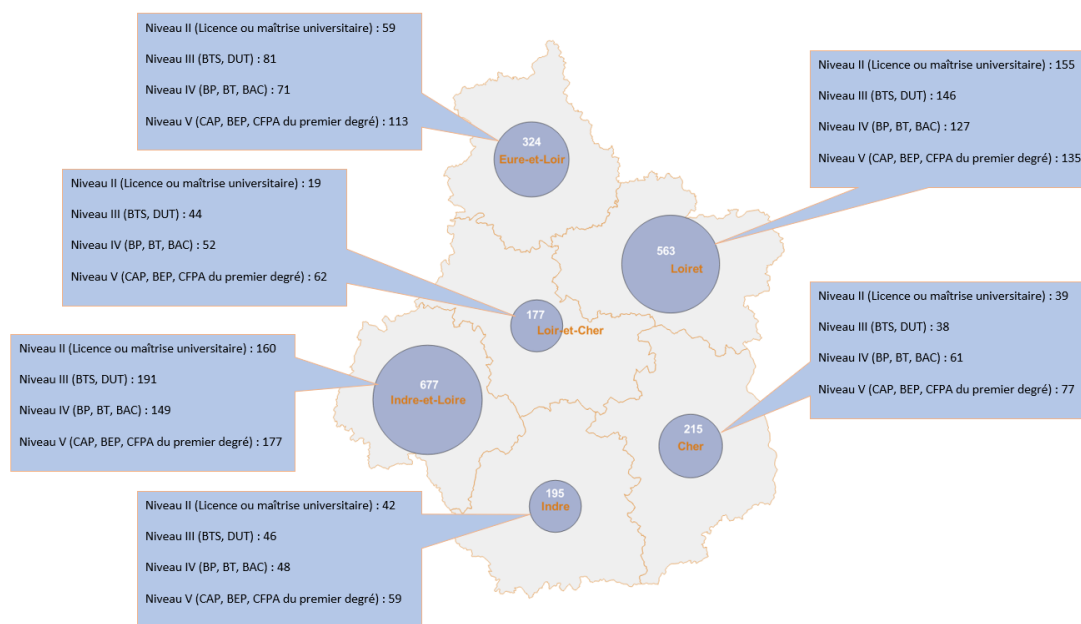
2- Offre de formation par apprentissage en région Centre-Val de Loire

La formation par apprentissage en région Centre-Val de Loire, c'est :

- ⇒ **713 certifications par apprentissage** (diplômes ou titres professionnels, codes Certif-Info) ;
- ⇒ **2347 sessions de formation par apprentissage** ayant une date de démarrage entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024 (un même diplôme peut être réalisé par un ou plusieurs établissements de formation en région, avec des dates de début et de fin différentes, on parle donc de sessions de formation par apprentissage sur le territoire) ;
- ⇒ **113 CFA responsables proposant au moins une offre de formation** ;
- ⇒ **284 sites de formation** (CFA responsables et / ou formateurs) dispensant au moins une offre de formation.

2.1. Cartographie par département des sessions de formation par apprentissage sur le territoire

Répartition de l'offre par niveau et département

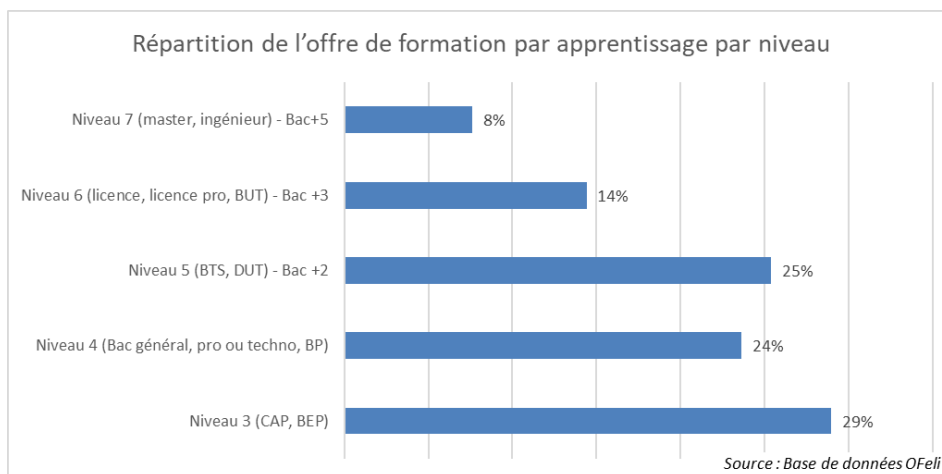


Dép	Niveau 3 (CAP, BEP)	Niveau 4 (Bac)	Niveau 5 (Bac +2)	Niveau 6 (Bac +3)	Niveau 7 (Bac+5 et plus)	Total
18	77	61	38	31	8	215
28	113	71	81	51	8	324
36	59	48	46	34	8	195
37	177	149	191	87	73	677
41	62	52	44	16	3	177
45	135	127	146	91	64	563
Total	623	508	546	310	164	2151

⇒ Sur le territoire, les sessions de formation par apprentissage se situent principalement dans l'Indre-et-Loire (37) et le Loiret (45).

NOTA : les niveaux 1 et 2 n'apparaissent pas, car ils correspondent à des niveaux non diplômants (maîtrise des savoirs de base, ou mobilisation de savoir-faire professionnels dans un contexte structuré avec un niveau restreint d'autonomie).

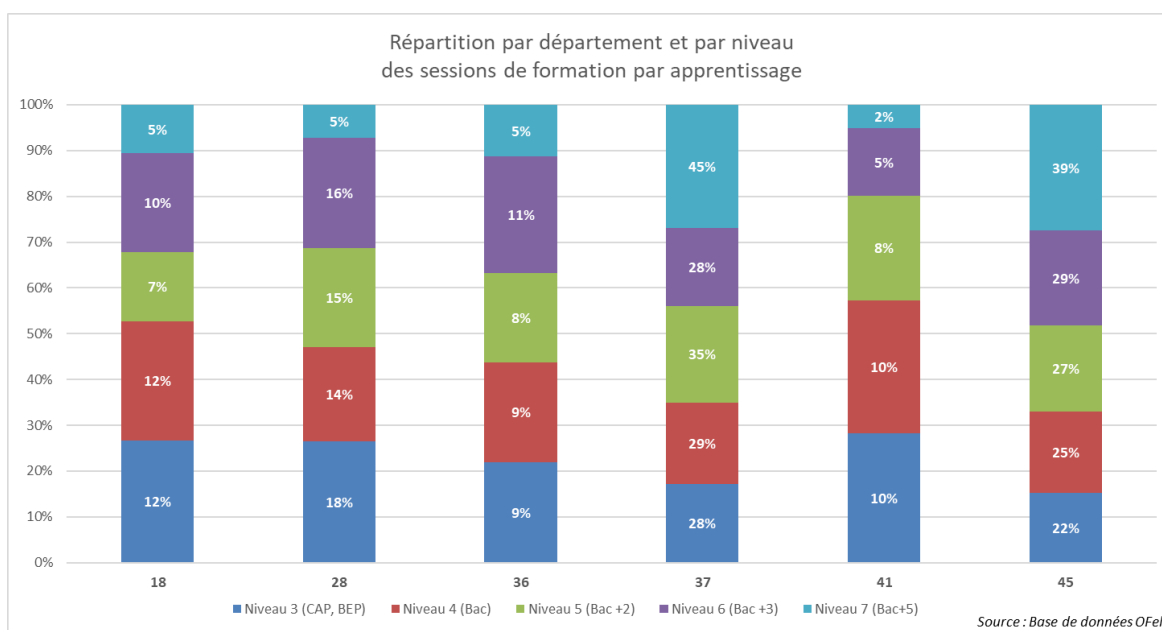
2.2. Répartition de l'offre de formation par apprentissage par niveau



Niveau	Nb de sessions	Répartition
Niveau 3 (CAP, BEP)	623	29%
Niveau 4 (Bac)	508	24%
Niveau 5 (Bac +2)	546	25%
Niveau 6 (Bac +3)	310	14%
Niveau 7 (Bac+5 et plus)	164	8%
Total	2151	100%

⇒ La majorité des formations concerne les niveaux 3 (CAP, BEP), 4 (Bac) et 5 (Bac +2).

2.3. Répartition par département et par niveau des sessions de formation par apprentissage

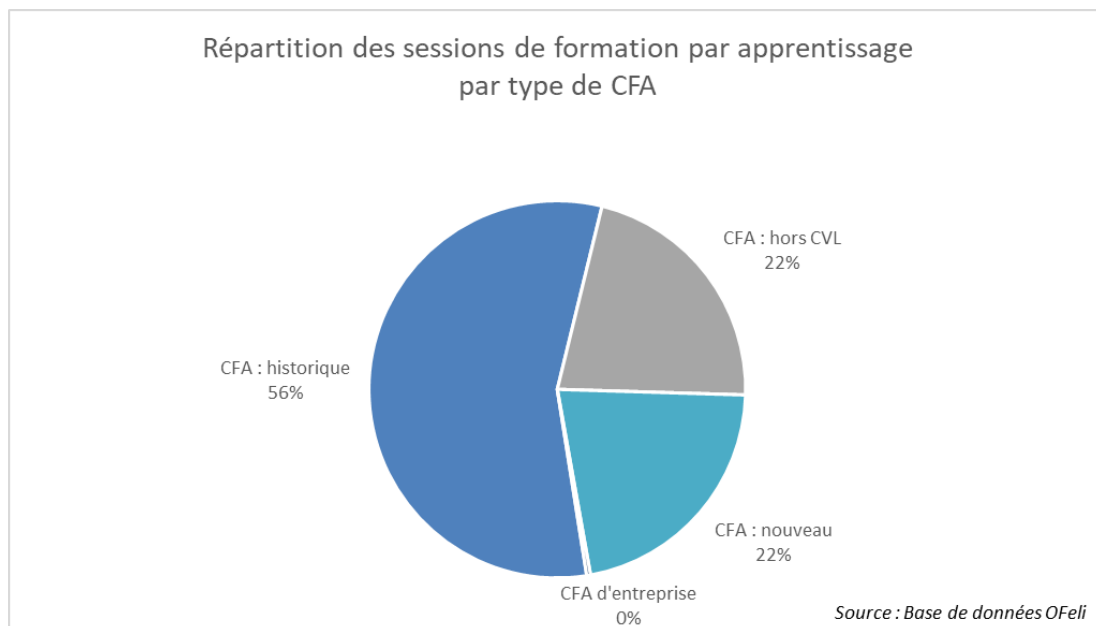


⇒ L'ensemble de notre territoire propose une majorité de formation par apprentissage de niveau infra-Bac à Bac +2.

2.4. Répartition des sessions de formation par apprentissage par type de CFA

Ci-après, la répartition du nombre de sessions de formation par apprentissage selon la qualification des CFA-OFA :

Type de CFA responsables	Nombre de sessions
CFA : historique	1202
CFA : nouveau	463
CFA d'entreprise	7
CFA : hors CVL	462
Total	2134



⇒ A ce jour, les CFA historiques proposent le plus de sessions de formation par apprentissage en région.

1672 sessions de formations par apprentissage en région sont réalisées par des CFA enregistrés en région Centre-Val de Loire, avec :

- ⇒ 1202 sessions de formation par apprentissage appartenant à des CFA historiques (56 %) ;
- ⇒ 463 sessions de formation par apprentissage appartenant à des CFA-OFA nouveaux (22 %).

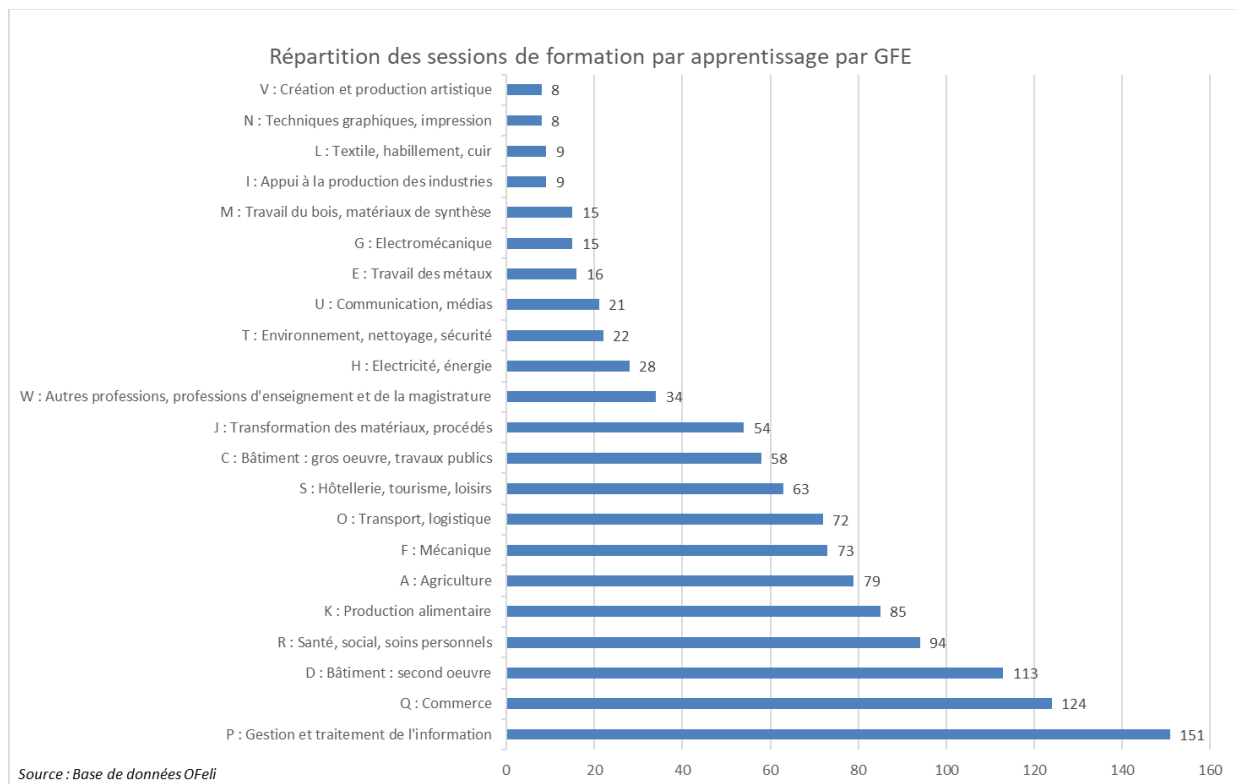
462 sessions de formation par apprentissage en région sont réalisées par un CFA déclaré hors-murs (22 %).

2.5. Répartition des sessions de formation par apprentissage par secteur GFE

Ci-après, l'offre de formation est regroupée par GFE (Groupe Formation Emploi), nomenclature qui permet de rassembler des informations statistiques de toutes origines pour rapprocher la formation, l'emploi et le marché du travail par grands corps de savoirs).

Une session par apprentissage peut correspondre à un ou plusieurs GFE, c'est pourquoi elle peut être comptée plusieurs fois.

- **Répartition des sessions de formation par apprentissage par GFE :**



Les secteurs de la gestion et traitement de l'information, du commerce, du bâtiment second oeuvre, de la santé – social – soins personnels et de la production alimentaire ont proposé le plus de sessions de formation par apprentissage en 2024.

3- Evolution des CFA et de l'offre de formation par apprentissage en Centre-Val de Loire depuis 2020

1.1. Evolution des établissements

- **Evolution du recensement des établissements par apprentissage :**

Rappel, en 2018-2019 : 40 CFA étaient sous convention régionale.

Etablissements	2018-2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	Evolution depuis 2020
CFA déclarés en CVL	40	65	75	83	93	102	9,68%	56,92%
CFA : historique	/	35	29	29	29	29	0,00%	-17,14%
CFA : nouveau	/	29	44	52	61	71	16,39%	144,83%
CFA d'entreprise	/	1	2	2	3	2	-33,33%	100,00%
CFA déclarés en CVL proposant au moins 1 session par apprentissage	/	65	71	71	78	82	5,13%	26,15%
CFA : hors CVL	/	17	28	29	40	42	5,00%	147,06%
Total sites formateurs	/	137	166	205	217	202	-6,91%	47,45%
CFA : antenne - historique	/	98	103	124	140	133	-5,00%	35,71%
CFA : antenne - nouveau	/	19	26	33	29	21	-27,59%	10,53%
CFA : antenne - hors CVL	/	20	37	48	48	48	0,00%	140,00%

- ⇒ La création de CFA-OFA en Centre-Val de Loire se poursuit en 2024 mais tend à se stabiliser ;
 ⇒ Le recensement des sites formateurs tend également à se stabiliser et dépend de l'organisation des CFA en région et hors région.

1.2. Evolution des sessions de formation par apprentissage

- **Evolution de la collecte des sessions de formation et des certifications (diplômes) par apprentissage :**

Certifications / sessions apprentissage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	Evolution depuis 2020
Certification par apprentissage	/	449	525	586	656	713	8,69%	58,80%
Sessions de formation par apprentissage	≈ 900	1114	1287	1569	1895	2347	23,85%	110,68%

NOTA :

- En 2019 : environ 900 sessions de formation par apprentissage ont été collectées par le GIP Alfa Centre-Val de Loire, 2347 en 2024.

- ⇒ **Une augmentation de 24 % des sessions est à noter pour l'année 2024, et de 110 % depuis 2020 ;**
 ⇒ **Les certifications par apprentissage ont augmenté de 59 % depuis 2020.**

- **Evolution de la collecte des sessions de formation par apprentissage par niveau :**

Niveau	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	Evolution depuis 2020
Niveau 3 (CAP, BEP...)	362	392	463	521	623	19,58%	72,10%
Niveau 4 (Bac)	309	359	440	502	508	1,20%	64,40%
Niveau 5 (Bac + 2)	237	297	341	456	546	19,74%	130,38%
Niveau 6 (Bac + 3 et 4)	130	153	207	268	310	15,67%	138,46%
Niveau 7 et 8 (Bac + 5 et plus)	76	86	118	148	164	10,81%	115,79%
Total général	1114	1287	1569	1895	2151	13,51%	93,09%

- ⇒ **Depuis 2020, une forte augmentation des sessions de formation par apprentissage est notable sur les formations du supérieur** (doublement du nombre de sessions depuis 2020 pour les niveaux bac+3 à bac+5). L'aide exceptionnelle accordée aux entreprises de toute taille depuis juillet 2020 et sa reconduction, a démultiplié le recours des entreprises à l'apprentissage pour le supérieur. **La création des places dans le supérieur a répondu en outre à une demande des entreprises stimulée par l'aide exceptionnelle.**
- ⇒ **L'offre de formation par apprentissage de niveau bac s'est développée de 65 % depuis 2020 ;**
- ⇒ Les niveaux infra bac à bac+2 sont les plus représentés en région en 2024.

- **Evolution de la collecte des sessions de formation par apprentissage par type de CFA-OFA :**

Type d'établissement	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	Evolution depuis 2020
CFA : historique	853	907	1037	1205	1202	-0,25%	40,91%
CFA : nouveau	174	243	309	413	463	12,11%	166,09%
CFA d'entreprise	0	2	5	8	7	-12,50%	/
CFA : hors CVL	87	135	218	269	462	71,75%	431,03%
Total général	1114	1287	1569	1895	2134	12,61%	91,56%

- ⇒ Les nouveaux CFA-OFA ont proposé 12 % de sessions de formation par apprentissage en plus depuis 2023 ;
- ⇒ Les CFA-OFA hors Centre-Val de Loire ont proposé 71 % de sessions de formation par apprentissage en plus en région depuis 2023 ;
- ⇒ Quant aux CFA historiques le nombre de sessions de formation par apprentissage est resté stable depuis 2023 ;
- ⇒ **Le développement de l'offre de formation par apprentissage est porté essentiellement par les CFA nouveaux.**

- **Evolution de la collecte des sessions de formation par apprentissage par département :**

Dép.	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	Evolution depuis 2020
18	115	125	150	181	215	18,78%	86,96%
28	121	152	210	245	324	32,24%	167,77%
36	119	128	156	174	195	12,07%	63,87%
37	326	409	475	589	677	14,94%	107,67%
41	118	130	154	179	177	-1,12%	50,00%
45	315	343	424	527	563	6,83%	78,73%
Total	1114	1287	1569	1895	2151	13,51%	93,09%

⇒ L'Eure-et-Loir (28) et l'Indre-et-Loire (37) sont les départements ayant développé le plus de sessions de formation par apprentissage depuis 2020.

1.3. Commentaires et synthèse

L'année 2024 confirme la dynamique engagée depuis la réforme de 2018 en matière d'apprentissage. En région Centre-Val de Loire, l'écosystème de l'apprentissage poursuit sa structuration et son expansion, tout en amorçant une phase de stabilisation qualitative.

Le réseau des CFA-OFA régionaux comprend désormais 102 structures déclarées, soit une progression de près de 57 % depuis 2020. Cette croissance, bien que marquée, tend à se stabiliser, traduisant un passage d'une logique d'ouverture à une logique de consolidation.

L'offre de formation s'intensifie avec 2 347 sessions de formation recensées en 2024, en hausse de 23,85 % par rapport à 2023 et de 111 % depuis 2020. Elle est portée par les niveaux infra-bac à bac+2 (78 % des sessions), tout en enregistrant une progression continue des formations de niveau supérieur, notamment les niveaux bac+3 à bac+5, en lien avec les besoins en compétences qualifiées exprimés par les entreprises.

Les CFA historiques demeurent les principaux contributeurs à l'offre régionale (56 % des sessions), mais la dynamique de développement repose principalement sur les CFA nouvellement créés et ceux implantés hors région, dont l'activité en Centre-Val de Loire a fortement progressé respectivement de +166 % et +431 % depuis 2020. D'un point de vue territorial, les départements d'Indre-et-Loire et d'Eure-et-Loir se distinguent par une intensification notable de l'offre. Le nombre de sites de formation s'élève à 202 en 2024, après plusieurs années de hausse continue.

Dans un contexte de tension budgétaire et de redéfinition des priorités nationales, la question de la qualité de l'offre constitue un enjeu majeur pour 2024. Le GIP Alfa Centre-Val de Loire poursuivra ses actions en faveur de la professionnalisation des acteurs, de l'amélioration des processus de collecte, de la fiabilisation des données et de la lisibilité de l'offre sur les portails nationaux et régionaux.

Ce bilan traduit l'effort collectif mené pour renforcer l'attractivité, l'efficacité et la lisibilité de l'apprentissage, au service des jeunes, des entreprises et des territoires.

Perspectives

Alors que la croissance du nombre de contrats d'apprentissage tend à ralentir au niveau national, la région Centre-Val de Loire entre dans une phase de consolidation. Dans ce contexte, l'enjeu principal ne réside plus uniquement dans le développement quantitatif, mais dans la montée en qualité de l'offre proposée aux jeunes et aux entreprises.

Le GIP Alfa Centre-Val de Loire s'inscrit pleinement dans cette dynamique et poursuivra en 2024 plusieurs axes de travail structurants :

Pérenniser une collecte fiable et exhaustive de l'offre de formation en apprentissage, en renforçant les processus de contrôle, en améliorant les outils techniques, et en facilitant les saisies via l'automatisation et l'interopérabilité avec les systèmes partenaires ;

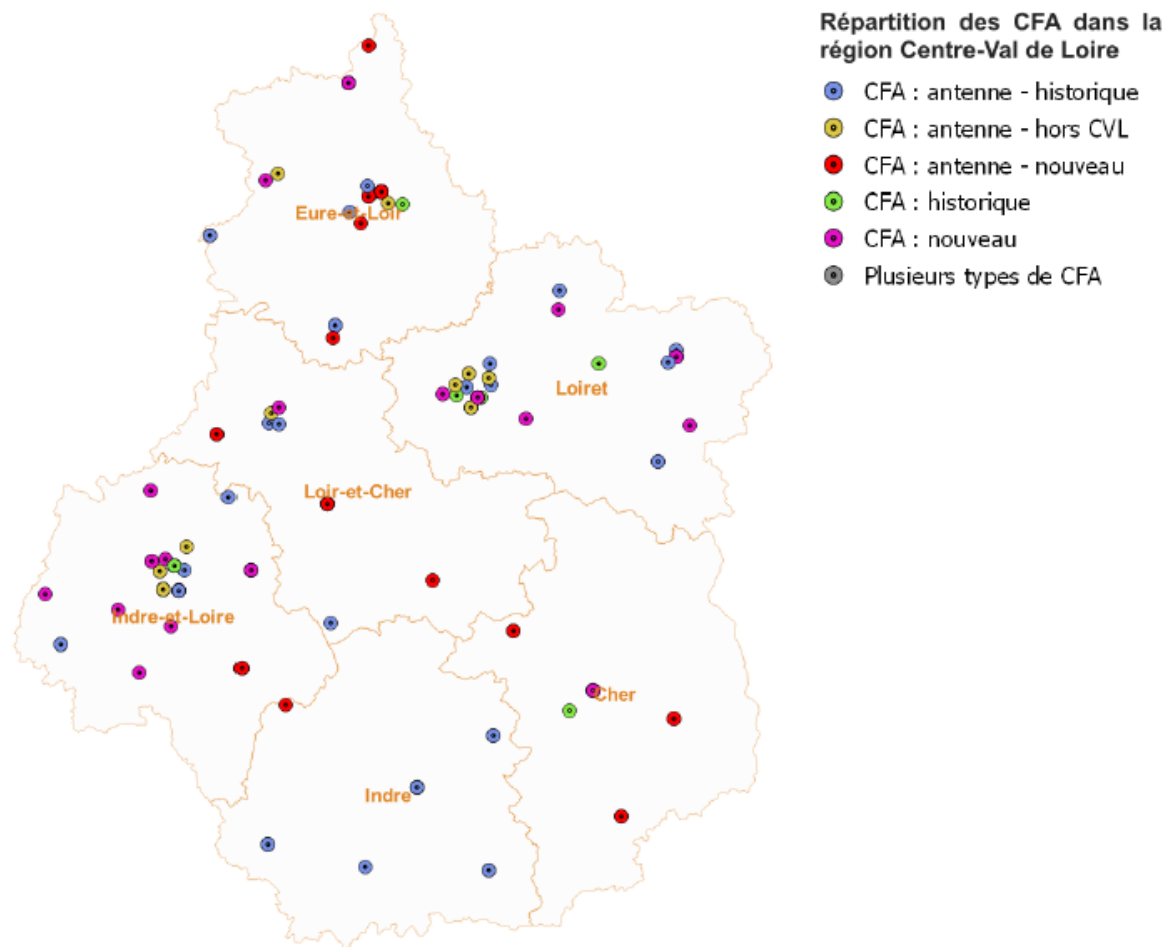
Renforcer l'accompagnement des CFA-OFA à travers des actions de professionnalisation, des temps d'échanges et des ressources pédagogiques, pour une meilleure maîtrise des obligations liées à la structuration et à la publication de l'offre ;

Travailler à une meilleure lisibilité de l'offre, en assurant sa diffusion harmonisée sur les plateformes nationales et régionales, afin de garantir un accès équitable à l'information pour les jeunes, les familles et les acteurs de l'orientation ;

Fédérer les partenaires autour d'une démarche qualité, en animant un groupe de travail régional sur l'amélioration continue de l'offre de formation par apprentissage, en lien avec les enjeux de certification, d'orientation et de sécurisation des parcours ;

Maintenir un lien étroit avec les réseaux institutionnels (DRAIO, RCO, Mission Interministérielle pour l'Apprentissage...) pour garantir une cohérence des actions régionales avec les orientations nationales.

Annexe 1 : Cartographie régionale de la localisation des établissements de formation par apprentissage

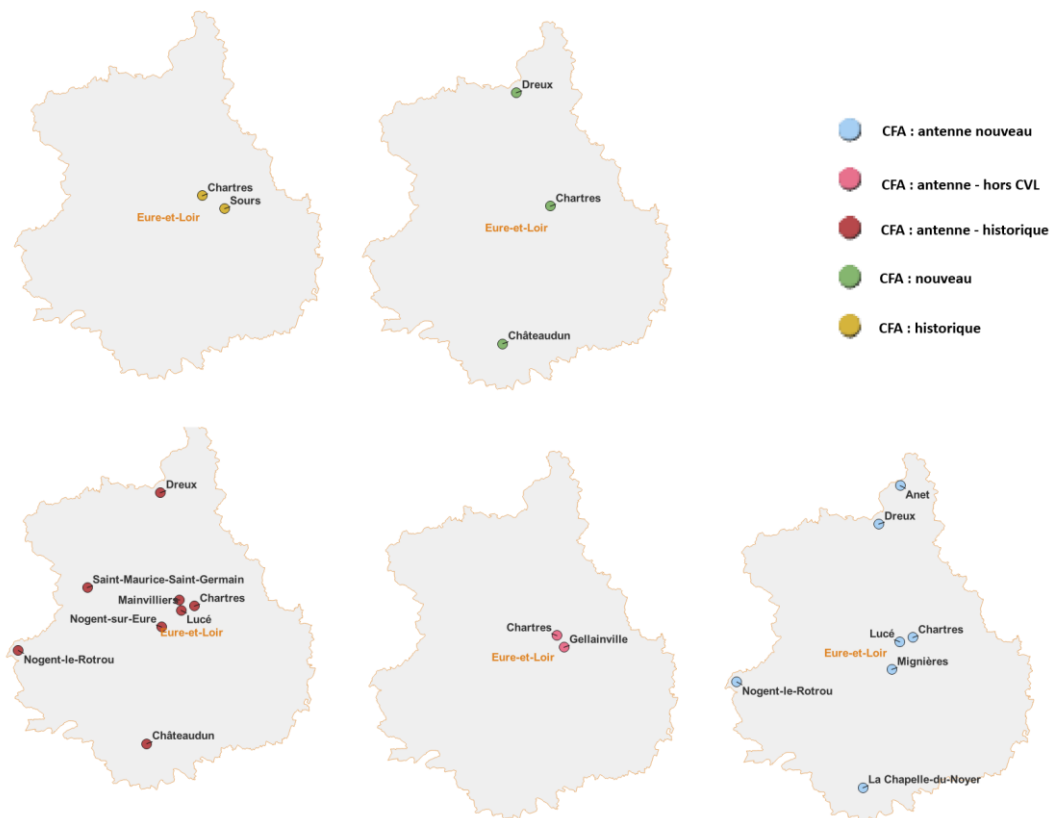


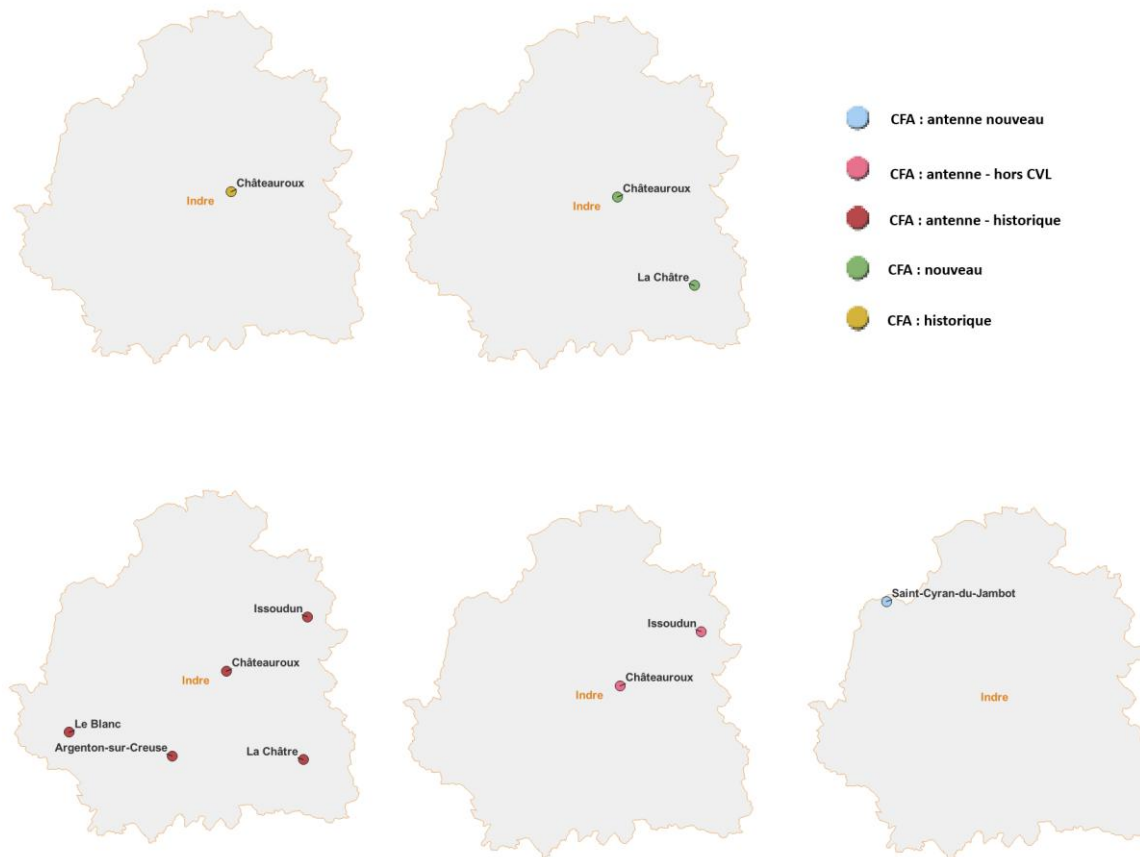
Annexe 2 : Cartographies départementales de la localisation des établissements de formation par apprentissage

CHER (18)



EURE-ET-LOIR (28)





INDRE-ET-LOIRE (37)



LOIR-ET-CHER (41)

